

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF2408

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.